

PREFET DE LA REGION GUYANE

Cayenne, le 31 décembre 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prix maxima des produits pétroliers pour le mois de janvier 2020

Les articles R 671-1 à R 671-13 du code de l'énergie prévoient que la révision mensuelle des prix des produits pétroliers est effectuée en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar, constatée le mois précédent pour les 15 premières cotations.

Les quinze premières cotations du mois de décembre 2019 enregistrent des évolutions contrastées :

- Pétrole brut Brent : le cours moyen progresse de 62,44 \$ le baril en novembre à 66,64 \$ le baril en décembre, soit une hausse de + 6,7 % sur le mois et de + 12,51 % sur les deux derniers. Le cours est soutenu en raison d'un risque sur l'approvisionnement dans l'ensemble des pays de l'OPEP, au regard de la situation dans plusieurs pays producteurs.
- Carburants routiers : les cours moyens d'achat de l'essence baissent légèrement de 1,00 % et ceux du diésel augmentent de + 2,60 %, du fait des variations de la demande en Europe.
- Butane : la cotation d'achat interrompt sa remontée, après plusieurs mois de hausses. La baisse de la cotation de −3,27 % fait repasser le prix de vente sous le seuil des 20 euros, à 19,98 €.

L'euro poursuit son appréciation par rapport au dollar : 1 euro vaut 1,1103 dollar en décembre contre 1,1066 dollar en novembre, soit + 0,3 %.

A compter du 1er janvier 2020 à zéro heure, les prix maxima des produits pétroliers sont fixés ainsi :

- super sans plomb : 1,63 €/l, au lieu de 1,62 €/l, soit une hausse de 1 centime par rapport à décembre 2019
- gazole route : 1,50 €/l, au lieu de 1,46 €/l, soit une hausse de 4 centimes par rapport à décembre 2019.
- bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg : 19,98 euros au lieu de 20,12 euros, soit une baisse de 14 centimes par rapport à décembre 2019.

L'Observatoire des prix, des marges et des revenus de la Guyane a été préalablement informé de ces évolutions.

Le préfet,

Marc DEL GRANDE